

FIDÉLISER SES COLLABORATEURS

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES - ANALYSER LES BESOINS

1- ANALYSER LES BESOINS DE L'ENTREPRISE

Quelques idées :

Veille sur l'évolution des emplois et compétences.

Concerter les managers et responsables d'équipe pour connaître les besoins de leur service.

Tenir un tableau avec les formations réglementaires et obligatoires pour connaître les dates de recyclages et les salariés concernés afin d'anticiper.

Essayer d'avoir une vision court/moyen/long terme sur les besoins en compétences de votre entreprise en fonction de vos objectifs de développement.



Outils :

a- PCRH- Prestation Conseil Ressources Humaines

Ce dispositif permet aux DREETS et aux OPCO de proposer aux TPE/PME l'accès à une prestation de conseil RH financée en tout ou partie par des fonds publics. Cet accompagnement est réalisé par un consultant RH extérieur et spécialisé. Il est personnalisé, opérationnel et s'articule avec la stratégie de développement économique de l'entreprise. La PCRH permet de coconstruire un diagnostic et un plan d'actions opérationnel sur des thématiques RH.

travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/article/kit-de-communication-pcrh



Ce dispositif permet l'accompagnement des entreprises sur :

- Les sujets de recrutement et d'intégration des salariés :

Identification et levée des freins à la décision d'embauche ; appui au processus de recrutement : définition des profils de poste, coût du recrutement, conduite de l'entretien de recrutement ; appui à l'intégration des salariés dans l'entreprise ; amélioration de l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale des salariés ; maintien et valorisation des seniors dans l'entreprise.

- L'organisation du travail :

Amélioration de la qualité de vie au travail et prévention des risques psycho-sociaux ; impacts de l'organisation du travail sur la gestion des RH ; gestion RH des problématiques organisationnelles (absentéisme, turn-over..) ; adaptation des ressources humaines à la transition numérique (développement du télétravail, des outils de travail à distance...) ; adaptation des ressources humaines à la transition écologique.

Pour mobiliser ce dispositif, prenez contact avec votre OPCO :

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

Pour trouver votre OPCO :

<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

b- Services aux entreprises de l'AD Normandie

L'Agence de Développement pour la Normandie a vocation à accompagner les entreprises au quotidien afin de les aider à formaliser leurs projets et à identifier les solutions financières qui permettront de les faire réussir. L'aide « Impulsion conseil » peut proposer un accompagnement sur la marque employeur.

Accompagnements proposés :

- Conseil au recrutement de nouveaux talents
- Appui dans les démarches managériales d'évolution de carrière des salariés ou de leur formation
- Conseil sur les dimensions stratégiques de l'entreprise
- Accompagnement des entreprises dans leur croissance
- Diagnostic pour structurer votre développement export
- Développement de son réseau et de ses partenariats
- Accompagnement sur-mesure dans l'implantation de votre structure en Normandie

<https://adnormandie.fr/rubrique/services-aux-entreprises>

2 - ANALYSER LES BESOINS DES COLLABORATEURS

L'entretien professionnel est l'outil idéal pour évoquer avec le salarié son évolution en compétences :

- Son évolution en lien avec l'entreprise
- Son évolution en lien avec ses aspirations personnelles (au sein ou à l'extérieur de l'entreprise)

[Qu'est-ce qu'un entretien professionnel ? | Service-Public.fr](#)

Outils :

Le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) constitue un appui à tous salariés et indépendants qui souhaiteraient faire le point sur sa situation professionnelle :

- Faire le point sur leur situation
- Évoluer dans l'entreprise
- Se former pour monter en compétences
- Préparer leur entretien professionnel
- Instaurer un dialogue de confiance.

Le CEP est un outil RH gratuit qui permet d'accompagner les parcours professionnels de vos salariés ainsi que le développement de leurs compétences. Véritable levier RH, il favorise le dialogue dans le cadre professionnel, la fidélisation des collaborateurs et renforce la marque employeur.

Vos salariés peuvent prendre rendez-vous gratuitement avec un conseiller sur www.avenir-actifs.org/normandie

